



STAR CLIPPERS
Unique Sailing Adventures



LES VOYAGES
La Libre

Les Voiles de Saint-Tropez

à bord du Star Clipper

La Libre Escapade

Du 25 septembre au 2 octobre 2027



 Preference

EN SEPTEMBRE 2027, LE STAR CLIPPER METTRA LE CAP SUR LES PLAGES MYTHIQUES DU SUD DE LA FRANCE POUR UNE CROISIÈRE D'EXCEPTION, PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉLÉGANCE MARITIME : "LES VOILES DE SAINT-TROPEZ".

Chaque année, les Voiles de Saint-Tropez réunissent une flotte exceptionnelle de yachts de légende et de voiliers de compétition, offrant un spectacle unique aux amateurs de navigation et de beaux bateaux.

Avant de rejoindre Saint-Tropez, la croisière fait escale dans quelques joyaux préservés de la Méditerranée occidentale, tels que l'île d'Elbe ou la Corse, accessibles uniquement aux petits navires, pour une découverte tout en élégance.

Point d'orgue du voyage, une journée au cœur des Voiles de Saint-Tropez permettent d'admirer les régates au plus près. À bord d'un majestueux voilier alliant charme authentique, confort moderne et atmosphère intimiste, vous vivez une expérience unique, sublimée par le défilé des équipages qui clôture cette croisière d'exception.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Observation des régates : un rassemblement exceptionnel de voiliers modernes et de vieux gréements venus du monde entier

VISITES

Un programme varié proposant des visites culturelles, toutes incluses dans le prix du voyage

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

LOGEMENT

Une croisière à bord de l'un des plus grands bateaux à voile
Les services haut de gamme du Star Clipper

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-250 €) pour toute inscription avant le 15/09 soit : 4.245 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

BRUXELLES ✈ ROME – CIVITAVECCHIA (PORT DE ROME)

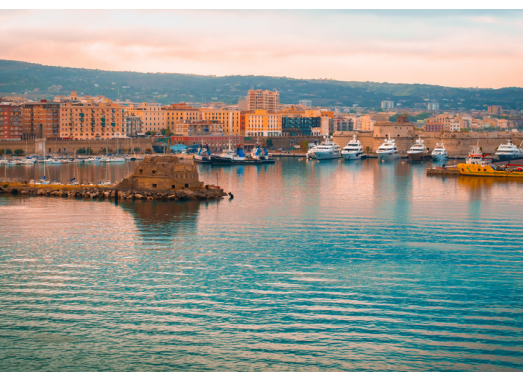
Accueil à l'aéroport de Bruxelles Zaventem.

Envol direct vers Rome.

Transfert et embarquement à bord du Star Clipper. Cocktail de bienvenue et installation en cabines.

Dîner et nuitée.

La navigation commence ...





DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

ROME  PORTOFERRAIO (ILE D'ELBE)

Arrivée à **Portoferraio**, chef-lieu de l'île d'Elbe, et petit déjeuner à bord.

Rendue célèbre par Napoléon qui y fut exilé en 1814, on connaît moins l'île d'Elbe en tant que destination touristique. Située au large de la Toscane, cette île de 224 km² de superficie, est beaucoup moins prisée par les touristes que sa voisine la Corse. Pourtant, Elbe, la plus grande des 7 îles composant le Parc national de l'archipel toscan, ne manque absolument pas de charme.

Départ pour une excursion à **Porto Azzuro** (durée : +/- 3h45).

Ancien village de pêcheurs, Porto Azzurro doit son nom actuel à une décision prise en 1947 par la municipalité, qui souhaitait donner au village une appellation plus évocatrice et touristique. Il s'appelait autrefois Portolongone, nom donné en 1603 sous la domination espagnole, lorsque le village fut transformé en une importante place forte destinée à défendre le territoire.

Au cœur de la ville, la Piazza Matteotti, véritable centre de la vie locale et mondaine, compte parmi les places les plus vastes et les plus élégantes de l'île.

En flânant dans les ruelles étroites et les petites rues sinueuses du centre historique, vous découvrirez de nombreux édifices remarquables, témoins du riche passé de ce charmant village côtier.

Continuation avec une dégustation de vin de la région.

Retour au bateau et reprise de la navigation.

Déjeuner, dîner et nuitée à bord.



LUNDI 27 SEPTEMBRE

PORTOFERRAIO PORTOFINO

Petit déjeuner à bord.

Arrivée à **Portofino**.

Portofino est l'un des joyaux les plus raffinés de la Riviera ligure. Niché au fond d'une baie aux eaux cristallines, ce village de pêcheurs devenu une destination emblématique séduit par ses maisons colorées, son élégant port de plaisance et son atmosphère exclusive.

Vous retrouverez votre guide à Portofino et rejoindrez à pied le port, où vous embarquerez à bord d'un bateau public pour une agréable **traversée le long de la magnifique côte ligure jusqu'à la baie préservée de San Fruttuoso** (accessible uniquement par la mer ou par d'anciens sentiers, cette paisible baie abrite la fascinante ancienne abbaye bénédictine). (durée : +/- 4h00).

L'arrivée à San Fruttuoso par la mer est une expérience unique : l'abbaye apparaît soudainement, nichée entre les falaises escarpées et la végétation luxuriante du mont Portofino. Depuis le bateau, vous pourrez admirer la petite plage de galets aux eaux cristallines, la tour sarrasine ainsi que la charmante abbaye en pierre qui se dresse juste derrière la plage, avec ses élégantes arcades et sa façade caractéristique ornée de gracieuses fenêtres trifores.

À votre arrivée, profitez d'une **visite guidée de l'abbaye médiévale**, remarquable ensemble historique construit au bord de l'eau. Vous découvrirez son église, ses élégants cloîtres sur deux niveaux ainsi que les tombeaux de la famille Doria, tout en vous familiarisant avec l'histoire fascinante de l'abbaye, dont les origines remontent au 8e siècle. Elle connut son apogée au 15e siècle. Aujourd'hui, le site historique est ouvert au public, tandis que l'église est toujours utilisée pour les cérémonies religieuses.

Après la visite, retour à Portofino en bateau. Vous disposerez ensuite d'un peu de temps libre pour découvrir ce village de pêcheurs emblématique, avec son port pittoresque bordé de maisons colorées, sa charmante piazzetta, ses cafés et ses élégantes villas, avant de regagner votre bateau.

Déjeuner, dîner et nuitée à bord.

Nuit de navigation.

Arrivée en Corse en matinée.

Petit déjeuner à bord.

Arrivée à **Calvi** et départ pour une excursion à la découverte des villages authentiques de Balagne (durée : +/- 3h45).

Calvi est l'un des plus beaux joyaux de la Balagne, sur la côte nord-ouest de la Corse. Dominée par sa majestueuse citadelle génoise et bordée par une vaste baie aux eaux limpides, la ville séduit par son riche patrimoine, son port animé et son atmosphère méditerranéenne élégante.

*Visite du village de **Sant'Antonino**.*

Perché sur un éperon rocheux au cœur de la Balagne, Sant'Antonino est l'un des plus anciens villages de Corse et figure parmi les « Plus Beaux Villages de France ». Fondé au Moyen Âge, il s'organise autour d'un dédale de ruelles pavées, de passages voûtés et de maisons de pierre, offrant à chaque détour de magnifiques points de vue sur les paysages environnants.

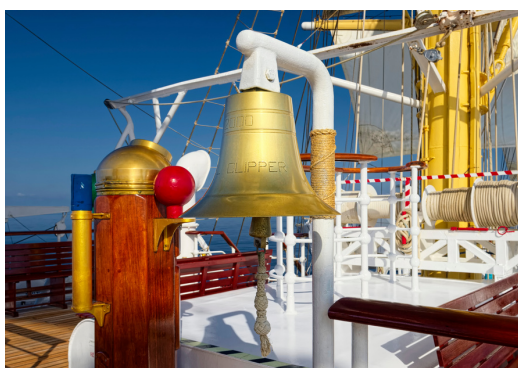
En parcourant ce village plein de charme, vous découvrirez son architecture préservée, ses petites places et ses passages étroits qui témoignent de son riche passé.

*Continuation avec le village de **Pigna**.*

Pigna est un charmant village de pierre qui séduit par son atmosphère paisible et son caractère authentique. Ses ruelles étroites, ses maisons aux façades bleutées et ses passages voûtés invitent à la flânerie, tandis que sa position dominante offre de belles vues sur les paysages de la Balagne et la mer.

Retour au bateau et reprise de la navigation en fin de journée.

Déjeuner, dîner et nuitée à bord.





MERCREDI 29 SEPTEMBRE

CALVI MENTON

Petit déjeuner à bord.

Départ pour la visite guidée de la ville de **Menton et de son marché local**, située à proximité du port (durée de l'excursion : +/- 3h00).

La visite débute sur le quai Napoléon III, face à la plage des Sablettes, d'où vous pourrez profiter de belles vues sur les façades ocre et jaunes de la vieille ville. Vous rejoindrez tout d'abord le Bastion, une fortification du 17^e siècle qui abrite une collection d'œuvres de Jean Cocteau, avant de vous diriger vers le cœur de la vieille ville et de poursuivre jusqu'au marché des Halles, installé dans une élégante halle datant de la Belle Époque.

Construite en 1898, cette halle se distingue par ses briques polychromes et ses décors en céramique, conçus par l'architecte Adrien Rey avec des éléments produits par la manufacture locale Saïssi.

Le marché propose une belle sélection de fruits et légumes frais, fromages et autres produits laitiers, charcuteries, pains et pâtisseries, miel, spécialités à base d'agrumes ainsi que d'autres produits régionaux. Après un tour d'orientation, vous disposerez de temps libre pour découvrir les étals et déguster quelques spécialités locales.

Vous emprunterez ensuite la rue Saint-Michel, une agréable rue piétonne animée, avant d'atteindre la place pavée de la basilique Saint-Michel-Archange, véritable joyau baroque du 17^e siècle. La promenade se poursuit à travers les ruelles étroites de la vieille ville, où vous pourrez apprécier l'atmosphère pleine de charme et l'architecture caractéristique de Menton.

Enfin, vous descendrez les pittoresques rampes Saint-Michel, une succession d'escaliers monumentaux en zigzag aux teintes jaunes, qui comptent parmi les plus beaux endroits de la ville pour prendre des photos. Ces escaliers vous mèneront de la basilique jusqu'à la promenade des Sablettes et sa plage de sable.

À la fin de la visite, vous pourrez choisir de profiter encore un peu de votre temps libre dans la vieille ville, de vous détendre sur la plage des Sablettes ou de rejoindre à pied le débarcadère des bateaux avec votre guide.

Reprise de la navigation.

Déjeuner, dîner et nuitée à bord.

Arrivée à Saint Tropez et petit déjeuner à bord.

Départ pour la **visite du vieux quartier de Saint-Tropez et du musée maritime** (durée de l'excursion : +/- 2h30).

Autrefois place forte fortifiée, puis paisible village de pêcheurs, Saint-Tropez a été propulsé sur le devant de la scène internationale dans les années 1950 grâce à des figures emblématiques du cinéma telles que Brigitte Bardot et Sacha Distel. Leur notoriété a contribué à faire de la ville la capitale chic de la Côte d'Azur. Aujourd'hui encore, Saint-Tropez attire de nombreuses stars du cinéma et de la mode.

À votre arrivée, vous débarquerez et rejoindrez votre guide pour une promenade le long du front de mer, puis à travers les ruelles de la vieille ville jusqu'aux hauteurs de Saint-Tropez, où débutera votre visite guidée par la découverte de la citadelle.

Votre guide vous dévoilera le quotidien des hommes et des femmes qui ont façonné Saint-Tropez au fil des siècles, ainsi que l'histoire des célèbres marins tropéziens.

Édifiée au 17^e siècle, la citadelle constituait le principal ouvrage défensif entre Antibes et Toulon. Elle compte parmi les rares monuments de cette envergure sur le littoral provençal et offre un magnifique panorama sur la baie.

Puis, pas à pas, vous redescendrez vers le village pour découvrir une autre facette de Saint-Tropez et en apprendre davantage sur cette vie secrète qui se cache derrière l'image glamour et mondaine de la cité.

Déjeuner, dîner et nuitée à bord.





VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE

SAINT-TROPEZ (OBSERVATION RÉGATE)

Petit déjeuner à bord.

C'est à bord de l'un des plus exceptionnels voiliers de tradition au monde que nous vous offrons la possibilité de suivre les régates de Saint-Tropez, les plus renommées au monde. Admirer, filmer, photographier... ce spectacle féerique de nuances, véritable panorama de multiples voiles et de tons paysagers, palette de couleur propre à Saint-Tropez !

Les voiles de Saint-Tropez voient le jour le 29 septembre 1981 lorsque le voilier Pride lança un défi au 12 mètres Ikra sur un parcours reliant le village de Saint Tropez à la plage de Pampelonne, en passant par la Nioulargo.

Depuis, chaque année, les plus extraordinaires bateaux à voile du monde (de tradition la 1^{ère} semaine et maxi-yachts modernes la 2^{ème} semaine) se donnent rendez-vous dans le Golfe de Saint Tropez pour se défier dans une ambiance conviviale.

En résumé, les voiles de Saint-Tropez c'est :

- Le rassemblement de différentes classes de voiliers modernes et de voiliers de tradition (+ de 200 unités environ).
- La venue de plusieurs navigateurs expérimentés et reconnus.
- Deux parcours côtiers par jour : un pour les modernes et un pour les classiques avec un départ différé. A noter que si la météo le permet, il y a en tout 5 jours de régate pour les modernes et 4 pour les Traditions avec, en plus, une journée consacrée aux défis lancés « la club 55 Cup » (enregistrés et gérés ensuite par le comité de course, les bateaux se lancent des défis entre eux).

Déjeuner et dîner à bord.

Reprise de la navigation en fin de soirée et nuitée à bord.

SAMEDI 2 OCTOBRE

SAINT-TROPEZ CANNES - NICE BRUXELLES

Arrivée à Cannes en début de matinée.

Débarquement après le petit déjeuner.

Transfert vers l'aéroport de Nice et déjeuner libre.

Envol vers Bruxelles.

VOTRE BATEAU - LE STAR CLIPPER

Le Star Clipper reflète la fierté de son héritage dans chaque détail, du cuivre poli aux dorures étincelantes. Embarquez à bord de ce voilier unique et découvrez une autre ère de la navigation, où les traditions du passé se marient harmonieusement au confort et au modernisme du présent.

Le Star Clipper est un navire de croisière moderne dans tous les sens du terme, conçu pour les passagers qui apprécient le confort, les traditions et le charme légendaire de la marine à voile.

Long de 115 mètres, il accueille jusqu'à 166 passagers dans un confort raffiné. **La vie à bord est placée sous le signe de la détente et de la convivialité, à l'image d'un yacht privé.**

Le navire propose des cabines spacieuses ainsi que de vastes ponts extérieurs en teck, agrémentés de deux piscines, offrant un espace généreux à chaque passager.

Son décor évoque l'âge d'or des grands voiliers. Vous apprécierez les lithographies représentant les célèbres bateaux d'antan ainsi que les balustrades en acajou, qui rendent hommage à la grande tradition maritime. À bord, vous trouverez également une élégante salle à manger à placement libre, un Piano Bar et une bibliothèque de style édouardien avec cheminée.

Partout à bord, vous retrouverez la chaleur et l'enthousiasme qui caractérisent les officiers et l'équipage de Star Clippers.



VOTRE CABINE

Vous trouverez tous les équipements d'un hôtel haut de gamme dans votre cabine,

Le décor de cabines est traditionnel et inspiré par l'âge d'or de la navigation à la voile. Découvrez un style unique de croisière où les traditions du passé se marient agréablement aux prestations des bateaux de croisière modernes. La vie à bord est placée sous le signe de la détente à l'instar d'un yacht privé.

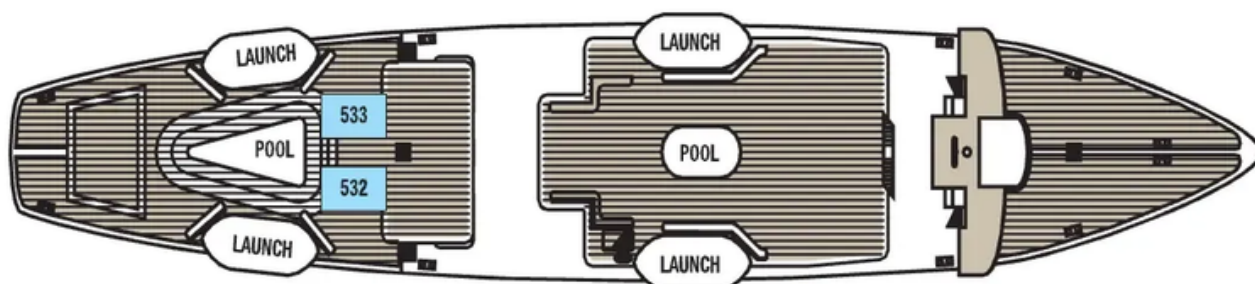
Toutes les cabines sont équipées de :

- Salle de bains privée
- Climatisation
- Télévision et DVD multizone
- Sèche-cheveux
- Coffre-fort dans l'armoire
- Radio
- Téléphone
- Rangement sous le lit

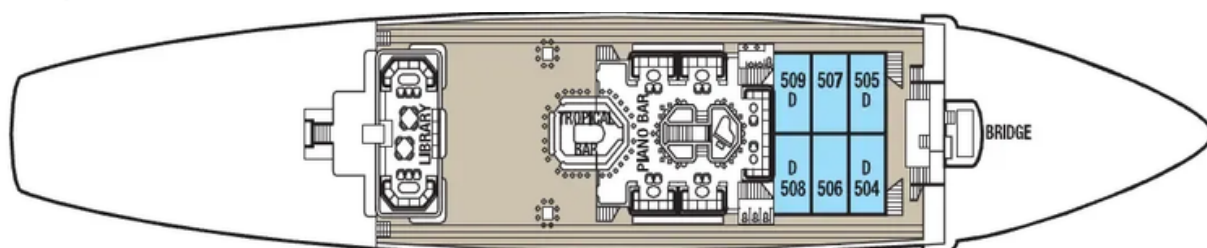


PLAN DES PONTS

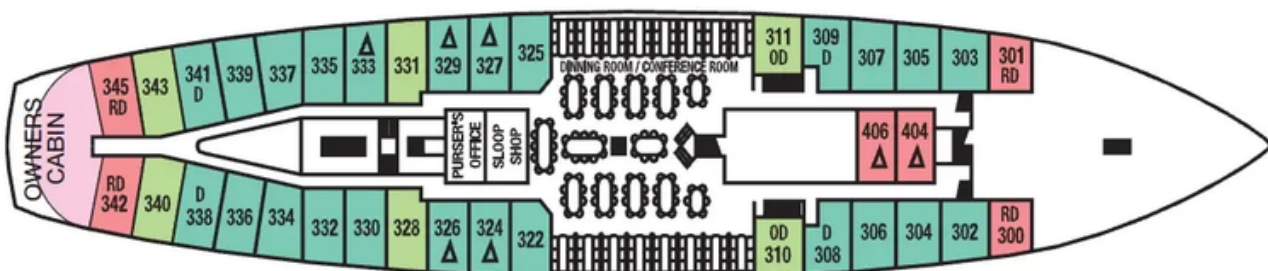
Pont Soleil



Pont Principal



Pont Clipper



REMARQUES IMPORTANTES

Le programme est donné sous toute réserve de modifications par la compagnie Star Clipper, la météo, le commandant de bord, les autorités portuaires, etc.

En cas de mer agitée, l'itinéraire peut être modifié.

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

LES CABINES SONT TRES DEMANDEES - AFIN DE GARANTIR LA DISPONIBILITE, IL EST IMPORTANT DE S'INSCRIRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE SI LE PROGRAMME VOUS INTÉRESSE.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

Cat.	Type	Ponts	Prix PRESTO par personne Jusqu'au 15/09/2026	Supplément single**	Prix par personne à partir du 16/09/2026
3	Standard Extérieure double ou twin (11 m ² *)	Commodore, Clipper	4.245 €	1.350 €	4.495 €
2	Supérieure Extérieure double ou twin (12 m ² *)	Clipper	4.495 €	1.450 €	4.745 €

**Information donnée sous toute réserve par le croisiériste.*

***Nombre très limité de cabines en single - sous réserve de disponibilité*

CE PRIX COMPREND

- ✍ Les vols internationaux en classe économique
- ✍ Les transferts vers port/aéroport
- ✍ Les taxes aériennes (sous réserve de modifications)
- ✍ La pension complète depuis l'embarquement jusqu'au débarquement
- ✍ Les taxes portuaires (260€/pers)
- ✍ Le cocktail de bienvenue
- ✍ Le dîner du commandant
- ✍ **Toutes les excursions mentionnées au programme**
- ✍ Les animations en soirée
- ✍ Les facilités sportives et activités nautiques (sauf plongée à la bouteille)
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✍ Les dépenses personnelles
- ✍ Les pourboires de l'équipage
- ✍ Les pourboires autres que le bateau (guides locaux, chauffeurs).
- ✍ Les boissons pendant tout le séjour (hors eau, café et thé servis gratuitement pendant la croisière)
- ✍ Les assurances
- ✍ Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 12-08-2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LES VOILES DE SAINT-TROPEZ, À BORD DU STAR CLIPPER LA LIBRE ESCAPADE - DU 25 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/09 ☐ CATEGORIE 2 : 4.495 € ☐ CATEGORIE 3 : 4.245 €

A PARTIR DU 16/09 ☐ CATEGORIE 2 : 4.745 € ☐ CATEGORIE 3 : 4.495 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : ☐ CATEGORIE 2 : 1.450 € ☐ CATEGORIE 3 : 1.350 €

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : LES VOILES DE SAINT-TROPEZ, À BORD DU STAR CLIPPER LA LIBRE ESCAPADE - DU 25 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 40% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 40% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **1er juillet 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : VOILES ST-TROPEZ VLL - D.4083

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	40 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	60 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.fgv.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.